

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967

N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 93.12 Z

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 – MAINVILLIERS

ASSEMBLEE GENERALE - SAISON 2023/2024

PROCES VERBAL

Le samedi 19 OCTOBRE 2024 au centre aquatique des vauroux – salle polyvalente, de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 17h00 sur convocation de son comité directeur par invitation individuelle, par affichage, site internet et facebook.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17h15.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Madame Karine Dorange , Vice-Présidente de Chartres Métropole ;
- Monsieur Florent Gautier, Maire de Lucé ;
- Monsieur Mathias Belat, Adjoint aux sports de la ville de Lucé ;
- Madame Doris Savoure, adjointe en charge de la santé, de l'insertion de l'emploi ;
- Monsieur Guincêtre, adjoint aux sports de la ville de Mainvilliers
- Madame Laurianne Dubois, responsable du centre aquatique.
- Les membres de l'association;
- Madame Monsieur Robert, vérificateurs aux comptes

- Monsieur Dominique Lefebure, Président du comité départemental de natation
- Les entraîneurs.
- Invité, excusé : Madame Emmanuelle Gélinau, Conseillère départementale

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE – RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral, et évoque notamment que c'est avec une grande satisfaction que nous nous retrouvons en cette rentrée afin de dresser le bilan de la saison écoulée pour une 50^{ème} assemblée générale.

Saison qui a fait l'objet

De nouveau, cette saison aura été une réussite tant sur l'organisation que sur les résultats sportifs.

Le point positif de celle-ci est :

- la poursuite de l'augmentation du nombre de nos adhérents ;
- le succès des dispositifs « j'apprends à nager » ;
- prometteur puisque certains nageurs ont de nouveau cette saison, obtenu leur qualification au niveau régional, un nageur au niveau interrégional.

Rapport moral approuvé

3. RAPPORT D'ACTIVITES

• Ses moyens :

Nous pouvons remercier CHARTRES METROPOLE et la Sté VERT MARINE pour nous faciliter la tâche dans notre fonctionnement et en particulier la mise à disposition des installations par la collectivité, d'être aussi à l'écoute pour notre développement.

• Ses sections :

- 1 – Ecole de natation (labellisée FFN)
- 2 – Section sportive jeunes et juniors (labellisée développement sportif, accession au niveau régional) ;
- 3 – Son école de 4 nages ;
- 4 – Adultes :
 - Nagez forme santé .
 - Nagez forme bien être ;
 - Nagez sportif.

• Ses licenciés :

Une grande satisfaction, nous avons encore progressé passant de 203 licenciés à 226. Ceci permettant de stabiliser notre fonctionnement eu égard au passage à 100% de notre entraîneur principal.

• Ses activités :

Une présentation générale des activités fut présentée.

• Ses objectifs :

- Poursuive notre ascension au niveau régional,
- Consolider notre emploi
- Points négatifs persistants depuis la réouverture : Pas de salle pour des activités annexes.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, décide à l'unanimité de l'approuver et félicite la bonne marche du club.

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier fait lecture des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 où il explique les ressources associatives, les charges de fonctionnement et la synthèse. Ce dernier après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et recettes précise, que le résultat est de 15420.00 €. Il propose de reporter les excédents sur les fonds associatifs

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lecture est faite du procès-verbal des commissaires aux comptes, Madame et Monsieur Robert, faisant apparaître les produits d'exploitation pour un montant de 74392.71€, les produits financiers pour 1139.00€ et les charges d'exploitation pour 60111.30€ ce qui laisse apparaître un résultat positif de 15420.41€. Les comptes sont bien tenus, ils ont constaté que les comptes étaient sincères, datés du 22 Sep 2024.

En conséquence, la commission estime que l'assemblée générale peut approuver les comptes 2023/2024, et proposons de donner quitus à MADAME Mireille Baragoïn pour la gestion de l'association, et à Monsieur Eric Visage pour la transcription des comptes.

6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2023/2024

7. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame Robert est reconduite dans sa fonction. Après l'appel à des volontaires, Mme Kardou se propose d'accompagner.

8. BUDGET PREVISIONNEL

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025. Comme déjà indiqué précédemment, le budget est présenté constant pour cette saison dans la mesure où nous avons la validité du versement des subventions dans le cadre de l'aide à l'emploi.

Présentation adoptée à l'unanimité

9. ELECTION COMITE DIRECTEUR

Il est à noter qu'il y a une démission (changement d'affectation professionnelle) et 3 postes sont vacants, la Présidente, fait appel à de nouvelles bonnes volontés pour aider le club à avancer. N'ayant pas eu d'objection formulée, le vote peut être organisé à main levée.

Aucune personne se porte volontaire :

Nous prenons acte.

10. QUESTIONS - ALLOCUTIONS

Parole est donnée aux adhérents. L'ensemble de l'assemblée semble satisfait du **fonctionnement du club.**

Intervention de Mme Karine Dorange, Vice-Présidente de Chartres Métropole : adresse ses félicitations à Mme Baragoin ainsi qu'aux bénévoles du club. En effet elle note que le club présente des résultats exceptionnels, avec une augmentation constante de ses adhérents, cependant elle appelle à faire preuve de prudence, car au vu du contexte actuelles les recettes des collectivités risquent de diminuer. *Il sera nécessaire pour pérenniser l'emploi du salarié de trouver de nouvelles ressources, de plus les lignes d'eau ne sont extensibles en l'état actuel. Il n'y aura pas de travaux dans les locaux restés sans aménagement.*

Mme Dorange présente succinctement le projet relatif à la construction d'un nouveau centre aquatique sur le site des vauroux. En effet l'agglomération de Chartres a pris la décision d'étendre l'offre d'accès à la natation et sports aquatiques en construisant 2 bassins inox de 25m. Dès la mise en service de ce nouveau complexe, le centre actuel sera démoli dans le cadre d'une réorganisation du site.

Une première réunion est programmée avant la fin de l'année 2024, avec toutes les parties prenantes à ce projet. Elle conclut en souhaitant une bonne soirée festive dans le cadre des 50 ans du C.N.V., ayant d'autres obligations.

Intervention de M. Florent Gautier, Maire de Lucé : est heureux d'avoir été invité et n'aurait pas manqué de venir fêter les 50 ans du club. Il retrace succinctement l'historique du site des vauroux et confirme l'engagement de Chartres Métropole de développer une nouvelle piscine avec 2 bassins pouvant mieux accueillir les scolaires, les associations et le grand public.

C'est toujours avec plaisir qu'il se déplace pour l'AG du CNV. Il félicite à son tour Mireille, pour son engagement à refaire revivre le club et à son développement, car 226 licenciés dans un club de natation, c'est une belle réussite. Reprécise qu'il a toujours défendu le fait que cet équipement soit d'intérêt communautaire. Malgré la crise énergétique et sanitaire, tout a été fait pour que cet équipement perdure.

Il appelle, au bénévolat, notamment au niveau des postes d'officiels, en précisant que les parents qui accompagnent leurs enfants aux compétitions peuvent s'engager un peu plus en devenant officiels.

Il apporte son total soutien au CNV

Intervention de M. Guincêtre, Adjoint aux sports de Mainvilliers : prend à son tour la parole, il est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il se rappelle qu'à l'ouverture de la piscine il avait 9 ans, et est très heureux de constater que le club fonctionne toujours.

Il note que des sessions j'apprends à nager sont mises en place sur le site, et tient à saluer l'investissement des deux entraîneurs Adrien et Arnaud.

A son tour il précise qu'un club ne peut pas vivre sans bénévole.

Intervention de Lefébure, Président du comité départemental de natation : Il note qu'au vu du nombre de licenciés le CNV est le 2ème club du département et très satisfait de la progression permanente du nombre de ses licenciés.

Il explique en quoi consiste être officiel, précise qu'au niveau national 40 personnes sont nécessaires pour arbitrer. Sans officiel, sans arbitre, aucune compétition n'est possible. En l'absence de bénévole, il pourrait faire appel à des salariés, ce qui engendrait des coûts supplémentaires, répercutés sur les licences et adhésions de chacun.

Aucune personne se porte volontaire :

Nous prenons acte

10. RECOMPENSES SPORTIVES

Plus aucune question, nous procédons à la remise des récompenses remises par les élus présents aux différents nageurs, sont également mis à l'honneur deux anciens et deux dirigeants.

Félicitations à eux et bonne saison sportive

La séance de l'AG est levée à 18h30, suivi d'un buffet à l'occasion des 50 ans du club.

A Mainvilliers le 20 octobre 2024

La Présidente,

MIREILLE BARAGOIN